



## COMITÉ ANIMER ET SOUTENIR LA COMMUNAUTÉ

### EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION TENUE LE 26 AVRIL 2022 EN MODE HYBRIDE (SALLE PUBLIQUE DE L'HÔTEL DE VILLE ET VISIOCONFÉRENCE)

- Présences :
- Mme Pascale Alberne-Lahaie, conseillère municipale (arrivée : 8 h 36)
  - Mme Maryse Bellemare, conseillère municipale
  - Mme Francine Boivin, citoyenne
  - M. René Martin, conseiller municipal et vice-président du Comité
  - M. Luc Tremblay, conseiller municipal et président du Comité
- 
- M. Éric Angers, directeur – Gestion des eaux et des immeubles (10 h 33 à 10 h 51)
  - Mme Geneviève Auclair, conseillère municipale (8 h 36 à 11 h 15)
  - Mme Karine Bertrand, coordonnatrice – Développement (9 h 44 à 10 h 11)
  - M. Stéphane Blouin, chef de service – Finances et assistant-trésorier (8 h 38 à 9 h 28)
  - Mme Isabelle Boisvert, coordonnatrice – Loisirs (9 h 44 à 10 h 11)
  - Mme France Cinq-Mars, directrice générale
  - M. Jean-François Déry, coordonnateur – Architecture (8 h 38 à 9 h 28)
  - Mme Sophie Desfossés, directrice – Culture, loisirs et vie communautaire
  - M. Richard W. Dober, conseiller municipal
  - M. Robert Dussault, directeur général adjoint – Planification
  - M<sup>e</sup> Alex Hamelin, directeur par intérim – Services juridiques (9 h 29 à 9 h 42)
  - M. Marc-André Hould, attaché politique (départ : 10 h 53)
  - Mme Carine Houle, secrétaire administrative aux commissions et comités
  - Mme Nancy Kukovica, chef de division – Culture et bibliothèques (8 h 38 à 9 h 28)
  - M. Alain Lafontaine, conseiller municipal (arrivée : 10 h 20)
  - M. Jean Lamarche, maire (9 h 10 à 10 h 03)
  - Mme Mylène Leclerc, coordonnatrice – Loisirs (9 h 29 à 9 h 42)
  - M. Frédéric Maurais, chef de division – Bureau de projets et des actifs (10 h 11 à 10 h 35)
  - Mme Marianne Méthot, directrice de cabinet (8 h 34 à 9 h 50)
  - M. Pierre Montreuil, conseiller municipal (départ : 10 h 39; retour : 11 h 17)
  - Mme Cindy Moreau, chef de service – Loisirs et vie communautaire (9 h 44 à 10 h 11)
  - M<sup>e</sup> Annie Pagé, directrice générale adjointe – Proximité
  - Mme Nicole Raynié Basanes, attachée politique
  - M. Julien St-Laurent, superviseur en environnement (9 h 29 à 9 h 42)
  - Mme Cynthia Simard, directrice – Communications et participation citoyenne
- Absence :
- Mme Janick Lefebvre, citoyenne

***Il est important de préciser que ce comité joue un rôle uniquement consultatif et que les recommandations formulées au présent procès-verbal devront être soumises au Comité exécutif ou au Conseil municipal pour décisions ultérieures.***

1. **Ouverture de la réunion**

L'ouverture de la réunion est faite par M. Luc Tremblay, président du Comité, à 8 h 31. Après vérification et constatation du quorum, la réunion peut débuter.

2. **Consentement à l'enregistrement de la réunion**

M. Luc Tremblay demande aux membres du Comité s'ils consentent à l'enregistrement de la réunion. Tous les membres consentent à l'enregistrement de la réunion.

3. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Aucun sujet n'est ajouté à l'ordre du jour qui est adopté à l'unanimité.

4. **Prochaine rencontre (10 mai) : disponibilité à vérifier**

Puisque de nombreux sujets sont en attente, M<sup>e</sup> Annie Pagé demande aux membres du Comité s'ils sont disponibles pour tenir une réunion supplémentaire le mardi 10 mai 2022. Les membres présents sont d'accord à tenir une réunion supplémentaire le 10 mai prochain.

5. **Adoption du procès-verbal de la réunion du 22 mars 2022**

Le président s'informe auprès des membres qui étaient présents à la réunion du Comité du 22 mars 2022 s'il y a des modifications à apporter au procès-verbal. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

6. **Adoption des procès-verbaux de la Table de travail sur le développement social (17 février et 17 mars 2022)**

Le président s'informe auprès des membres s'ils ont pris connaissance des procès-verbaux de la Table sur le développement social qui avaient été déposés sur le site SharePoint du Comité. Les procès-verbaux sont adoptés à l'unanimité.

7. **Mise à jour du programme des festivités familiales**

Le volet 2022 du programme des festivités familiales démarrera les activités estivales qui seront offertes à la population. Mme Isabelle Boisvert informe les membres du Comité que le programme était presque prêt pour présentation en 2020, mais que la présentation a été retardée en raison de la pandémie, ce qui a permis de modifier le programme et de le rendre plus accessible pour tous les organismes et de marquer la relance des activités. Elle énonce les trois objectifs du programme : vitalité sur le territoire, participation des citoyennes et citoyens de toute la ville et augmentation du sentiment d'appartenance à sa ville. Elle explique ensuite les critères d'admissibilité et les différents types d'événements au programme : fête familiale d'envergure (estivale ou hivernale), fête de quartier, fête de voisinage et plusieurs petites activités durant une même saison.

Mme Karine Bertrand présente les dates de dépôt des projets et explique les critères d'évaluation. Un montant maximal de 15 000 \$ pourra être accordé en fonction de ces critères, montant qui sera accordé en deux versements (avant l'événement et après l'analyse des pièces justificatives reçues). Elle énonce ensuite le soutien offert par la Ville aux organisations, par exemple, prêt d'équipement, service de secourisme ou service de montage et de démontage et les exclusions, entre autres, événements déjà subventionnés par la Ville, festivals et expositions et corporations. Elle termine sa présentation en abordant les volets saines habitudes de vie et écoresponsables des événements et en énonçant les étapes à venir en 2023. Mme Sophie Desfossés et Mme Bertrand répondent aux questions des membres du Comité et des personnes invitées, notamment au sujet des grandes fêtes de district et d'un éventuel programme d'activités familiales organisées par la Ville. Une question est aussi posée au sujet du changement de nom de la Virée du maire afin de dépolitiser l'activité. M. Luc Tremblay abordera la question à la prochaine session de travail et préparera une fiche pour que le sujet soit discuté en comité.

**Recommandation :**

Après discussions et délibérations, au cours desquelles les membres du Comité ont pu s'exprimer, le président recommande au Conseil la mise en place du programme des festivités familiales afin de permettre à la population de prendre part à une programmation variée incluant des activités culturelles, sportives, sociales, communautaires et de plein air. Approuvé à l'unanimité.

**8. Suivi projet 6000-19-023 parc canin Rosemont**

M. Frédéric Maurais fait l'historique du projet de parc canin qui est dans les cartons depuis longtemps, qui a été accepté par le comité de gouvernance à l'hiver 2021 et qui a fait l'objet d'une charte de projet. Le parc contient un enclos de 1000 m<sup>2</sup> pour les petits chiens et un enclos de 3000 m<sup>2</sup> pour les gros chiens. L'enjeu important dans ce dossier est la localisation du projet, sous les tours d'Hydro-Québec, et la nécessité d'aménager le parc à l'aide de clôtures diélectriques, qui coûtent beaucoup plus cher que les clôtures conventionnelles. Le coût estimé pour l'aménagement du parc canin avait été évalué à 155 000 \$, et la conception a été réalisée avec la firme GéniCité. Le projet prévoit un sentier le long des espaces boisés menant vers le sas des petits et des gros chiens ainsi que du mobilier urbain. La Ville est toujours en attente de l'autorisation du projet par Hydro-Québec malgré un dépôt des plans à l'été 2021. À l'automne 2021, GéniCité estimait le coût du projet à 250 000 \$ plus taxes. Le coût devrait être encore plus élevé en 2022. M. Maurais présente différents scénarios : revoir l'envergure du parc canin; finaliser les plans et devis, mettre de la pression sur Hydro-Québec pour obtenir son autorisation et lancer un appel d'offres; revoir le projet et identifier un autre site.

M. Maurais discute avec les membres du Comité et les personnes invitées au sujet du terrain appartenant à Hydro-Québec, de la difficulté de trouver un autre terrain assez grand ailleurs à Trois-Rivières-Ouest et du montant inscrit au PTI pour ce projet. Mme Maryse Bellemare annonce avoir interpellé par un groupe de propriétaires de chiens qui se rencontrent régulièrement au parc Laviolette mais qui ont dû délaisser ce site et souhaitent avoir accès à un parc canin à Trois-Rivières-Ouest. M. Luc Tremblay propose de mettre le projet sur la glace jusqu'à l'obtention de la décision d'Hydro-Québec avant d'aller plus loin dans ce dossier, proposition acceptée par toutes les personnes présentes.

**Recommandation :**

Après discussions et délibérations, au cours desquelles les membres du Comité ont pu s'exprimer, le président recommande de mettre sur la glace le projet de parc canin au parc Rosemont jusqu'à ce que la Ville obtienne la réponse d'Hydro-Québec. Approuvé à l'unanimité.

**9. Processus de gestion des clôtures et du mobilier urbain**

M. Éric Angers présente l'organigramme du processus de réparation et d'ajout du mobilier urbain. Il informe les membres du Comité que les besoins des directions doivent être présentés en novembre pour que les commandes de mobilier urbain soient passées en janvier pour une installation à l'été. Il explique le cheminement pour des demandes d'ajout, de réparation, de réclamations et de remplacement prévu ou d'entretien. Le processus est essentiellement le même pour la gestion des clôtures. Il répond ensuite aux questions des membres du Comité au sujet du financement accordé au mobilier urbain et aux clôtures, de jumelage d'infrastructures avec d'autres entités, comme la STTR, et de demandes d'ajout de mobilier urbain par les membres du Conseil municipal.

**10. Arbre décisionnel sur les processus de communication et de consultation**

Mme Cynthia Simard présente l'arbre décisionnel sur les processus de communication et de consultation afin d'obtenir une recommandation concernant l'adoption d'une structure pouvant mener à la réalisation d'un plan de communication ou d'un plan de participation publique. Actuellement, pour le volet communication, une orientation du Conseil est requise pour que la Direction des communications et de la participation citoyenne se déploie. Pour le volet participation publique, une recommandation d'un comité est nécessaire et, si elle est acceptée par le Conseil, la Direction se déploie. Mme Simard explique qu'il serait possible d'uniformiser les deux façons de faire et de mettre en place un processus décisionnel pour recommander, ou non, la réalisation d'un plan de communication ou de participation publique. Ce processus comporterait trois étapes : évaluation, approbation et priorisation. Mme Simard explique chacune des étapes et donne des exemples en plus d'expliquer les critères de priorisation. Elle termine sa présentation en partageant une cartographie du processus et en annonçant que la Politique de communication sera modifiée si la recommandation est acceptée. Elle répond ensuite aux questions des membres du Comité et des personnes invitées au sujet de la façon dont un ou un membre du Conseil peut présenter une demande, du processus proposé (projets acceptés ou non par le Conseil) et du moment pour la tenue d'une consultation publique.

**Recommandation :**

Après discussions et délibérations, au cours desquelles les membres du Comité ont pu s'exprimer, le président recommande au Conseil d'adopter la structure proposée par la Direction des communications et de la participation citoyenne pouvant mener à la réalisation d'un plan de communication ou d'un plan de participation publique. Approuvé à l'unanimité.

[...]

**Levée de la réunion**

Il est 11 h 26 et tous les points à l'ordre du jour ont été discutés. La réunion est levée.



---

M. Luc Tremblay  
Président du Comité et conseiller  
municipal



---

Mme Carine Houle  
Secrétaire administrative aux commissions  
et comités